

N° 20

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 octobre 1975.

PROJET DE LOI

*portant modification de l'article 95 du Code de la famille
et de l'aide sociale,*

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. JACQUES CHIRAC,
Premier Ministre,

PAR Mme SIMONE VEIL,
Ministre de la Santé,

PAR M. MICHEL PONIATOWSKI,
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur,

PAR M. JEAN LECANUET,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

ET PAR M. JEAN-PIERRE FOURCADE,
Ministre de l'Economie et des Finances.

(Renvoyé à la Commission des Affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une Commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'article 95 du Code de la famille et de l'aide sociale prévoit l'obligation de déclaration préalable pour l'hébergement collectif des enfants mineurs de vingt et un ans.

Le projet de loi tend à harmoniser les dispositions de cet article avec celles de la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 qui a fixé à dix-huit ans l'âge de la majorité.

Majorité (Age de la). — Code de la famille et de l'aide sociale - Protection de l'enfance.

PROJET DE LOI

Le Premier Ministre,

Sur le rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, du
Garde des sceaux, Ministre de la Justice, du Ministre de l'Economie
et des Finances et du Ministre de la Santé,

Vu l'article 39 de la Constitution,

Décète :

Le présent projet de loi, délibéré en Conseil des Ministres
après avis du Conseil d'Etat, sera présenté au Sénat par le Ministre
de la Santé, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir
la discussion.

Article unique.

Au premier alinéa de l'article 95 du Code de la famille et
de l'aide sociale, les mots « enfants mineurs de vingt et un ans »
sont remplacés par le mot « mineurs ».

Fait à Paris, le 10 octobre 1975.

Signé : JACQUES CHIRAC.

Par le Premier Ministre :

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur,
Signé : Michel PONIATOWSKI.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Signé : Jean LECANUET.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Signé : Jean-Pierre FOURCADE.

Le Ministre de la Santé,
Signé : Simone VEIL.